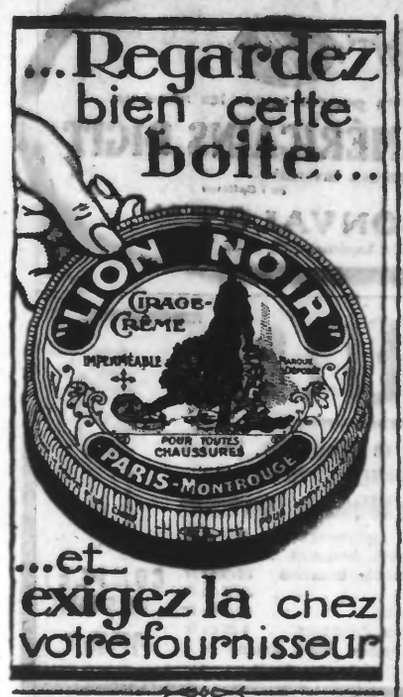

Concours cantonal agricole à Lens

Le concours cantonal agricole de Lens, organisé par la Société d'Agriculture de l'arrondissement de Béthune, sera ouvert le 29 juillet, à 9 heures du matin, et comportera des récompenses pour les services et les progrès agricoles.

A) CONCOURS DE FERMES

La visite des fermes aura lieu à partir du 1er juillet.

Grande culture : Sont comprises dans cette catégorie toutes cultures de 25 hectares et au-dessus (y compris les herbages) ; Prime d'honneur, 300 francs ; 1er prix, 200 ; 2e, 150 ; 3e, 100. — Moyenne culture : Sont comprises dans cette catégorie toutes cultures de 10 à 25 hectares (y compris les herbages) ; Prime d'honneur, 250 francs ; 1er prix, 200 ; 2e, 150 ; 3e, 100. — Petite culture : sont comprises dans cette catégorie toutes cultures inférieures à 10 hectares ; Prime d'honneur, 200 francs ; 1er prix, 175 fr. ; 2e, 150 ; 3e, 125 ; 4e, 100.

Des médailles d'argent sont mises par la Société d'Agriculture à la disposition du Jury, pour être accordées, s'il y a lieu, aux fermières et aux chefs de culture. Les cultivateurs qui désirent prendre part au concours de fermes devront adresser leurs demandes, avant le 25 juin, à M. George, trésorier de la Société, 9, rue de Lillers, à Béthune. Cette demande devra indiquer la catégorie dans laquelle on désire concourir.

B). CONCOURS D'INSTRUMENTS AGRICOLES ET D'ANIMAUX

le 29 juillet, place Verte à Lens, à 9 heures

Exposition libre d'instruments agricoles ouverte à tous les fabricants et marchands d'instruments aratoires. Emplacements gratuits (adresser une demande indiquant la surface nécessaire, pour le 25 juillet au plus tard, à M. George, trésorier, 9, rue de Lillers, à Béthune).

Section Hippique

Poulains de trait de 2 ans à 30 mois : 1er prix, 50 francs ; 2e, 40 ; 3e, 30. — Poulains de trait de 1 an à 18 mois : 1er prix, 50 francs ; 2e, 40 ; 3e, 30 ; 4e, 20. — Juments poulinières : 1er prix, 100 francs ; 2e, 80 ; 3e, 60 ; 4e, 50 ; 5e, 40 ; 6e, 30 — Etalons de l'arrondissement : Une médaille d'argent grand module sera accordée au propriétaire du plus bel étalon.

Espèce bovine de races diverses

Taureaux de deux dents et au-dessus : 1er prix 80 francs ; 2e, 40. — Taureaux sans dents : 1er prix, 50 francs ; 2e, 40 ; 3e 30. — Vaches laitières : 1er prix, 60 francs ; 2e, 50 ; 3e, 40 ; 4e, 30 ; 5e, 20. — Génisses deux dents : 1er prix, 30 francs ; 2e, 40 ; 3e, 30. — Génisses de deux à quatre dents pleines ou à lait : 1er prix, 30 francs ; 2e, 40 ; 3e 30 ; 4e, 20. — Bandes de quatre animaux au moins (à mérite égal, la bande dans laquelle figurera un reproducteur aura la préférence) : 1er prix, 50 francs ; 2e, 40.

Espèces bovine porcine ovine

Béliers : 1er prix, 40 francs ; 2e, 30. — Lots de dix brebis accompagnées de leurs agneaux 1er prix, 50 francs ; 2e, 40 ; 3e, 30. — Verrats : 1er prix, 40 francs ; 2e, 30. — Truies pleines ou suitées : 1er prix, 40 francs ; 2e, 30.

Oiseaux de basse-cour, lapins etc. — Des médailles seront mises à la disposition du Jury. Les lots seront d'un coq et de deux poules.

Produits agricoles tels que céréales, pommes de terre, betteraves, graine graines, foins, drêmé, lait, fromage, beurre — Des médailles seront mises à la disposition du Jury.

En cas de mérite exceptionnel la Société pourra accorder des prix supplémentaires.

CONDITIONS

Ne seront admis à prendre part au concours que les agriculteurs résidant dans les cantons de Lens Est et Ouest. Les animaux et instruments devront être rendus sur le champ du concours, le dimanche 29 juillet, avant 9 heures du matin. Nul concurrent ne peut être primé deux fois dans la même catégorie, mais s'il y a lieu, il peut être mentionné honorablement. Les virements d'une catégorie à l'autre sont autorisés après en avoir référé au Président. Les primes seront payées le mardi 31 juillet, de 9 h. 30 à midi, à la Mairie de Lens. S'il n'y a pas de mérite exceptionnel, les primes ci-dessus peuvent ne pas être accordées. Toute réclamation doit être adressée à M. le Président de la Société d'Agriculture. Les exposants qui se rendraient coupables de fraude seraient sévèrement poursuivis.

Les visiteurs sont priés de ne pas pénétrer dans les endroits dangereux, et les exposants sont informés qu'ils doivent assurer la surveillance de leurs animaux et de leurs installations, la Ville et la Société déclinant toute responsabilité en cas d'accident, de vols ou de dégradation quelconque.

REPRESENTANTS DE LA BRASSERIE :
M. Demeau, 6, rue Gambetta, Lens.
M. Louradoux, 12, r. des Girondins, Fives-Lille
M. Albert Pinte, à Libercourt.

L'arrêt des trains de voyageurs à la Station de Mazingarbe

A Mazingarbe, il n'y a qu'une station du chemin de fer et les trains n'y arrêtent pas tous, ce qui cause un grand désavantage pour la population. Le maire, le citoyen Décatoire, s'est occupé de la question en vue d'y apporter modification. Voici la lettre qu'il a reçue de la Compagnie du Nord :

« Monsieur le Maire,

« Vous avez bien voulu appeler mon attention sur l'intérêt que présenterait la desserte du point d'arrêt facultatif de Mazingarbe par les trains partant d'Arras vers Hazebrouck, à 6 h. 13 et 12 h. 30 et, en sens inverse, par les trains quittant Hazebrouck à 7 h. 16 et 31 h. 17.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que nous ne pourrions accorder l'arrêt des trains visés à Mazingarbe, sans concéder la même faveur aux trois autres points d'arrêt d'importance analogue, situés sur le même parcours et également non desservis.

Or, c'est là une mesure que nous ne pouvons envisager car de nouveaux arrêts dans l'itinéraire de ces trains entraîneraient une détente très sensible de leur marche, ce qui leur ferait manquer les importantes correspondances qu'ils assurent.

Cependant, nous avons reconnu la possibilité d'améliorer la desserte de Mazingarbe en y faisant arrêter les trains nouveaux que nous mettrons en marche sur cette ligne le 1er juin 1923.

A partir de cette date, le point d'arrêt dont il s'agit sera desservi aux heures suivantes :

D'Arras vers Hazebrouck : à 5 h. 49, à 9 h. 43, à 17 h. 22 et 19 h. 59.

D'Hazebrouck vers Arras : à 6 h. 33, à 11 h. 40, à 13 h. 03, à 15 h. 50 et 21 h. 04, c'est-à-dire, à peu de chose près, dans les mêmes conditions qu'en 1914.

Dans ces conditions, je pense que vous voudrez bien reconnaître que le voeu que vous avez bien voulu me transmettre recevra satisfaction dans la plus large mesure possible.

Veuillez agréer, etc. ».

Le chef de l'exploitation :
(Signé) : ILLISIBLE.

Le citoyen Décatoire a donc reçu satisfaction pour la nombreuse population de sa commune. Les trains précités s'arrêtent maintenant à la station de Mazingarbe

PUNAISES
PUCES-MITES-FOURMIS, etc
Destruction assurée en 10 minutes, même les oeufs par l'insecticide COLBERT

DÉPOTS : LILLE, Bazar Merlot Mansis, 29, rue de Béthune ; DOUAIX, Galeries du Nord, Grande Rue ; VALENCIENNES, Magasins Modernes ; CARVIN, Grande Epicerie du Nord, rue d'Olignies ; BRUAY-LES-MINES, Magasin de la Boule d'Or, rue du Centre ; DENAIN, Herboristerie Podevin, 3, rue Thiers.

4567

T. S. F.

EMISSIONS DE LA TOUR EFFEL. — 3 Juin. — De 16 h. 15 à 17 h., discours du général Castelnau, prononcé en Sorbonne et transmis par T.S.F. A 18 h. 10, avec le concours de Mlle Barthélémy, cantatrice, Mlle Muse Dalbray, de l'Odéon, Mme Marthe Gineste, pianiste virtuose, « La Tosca », de Puccini ; « L'Enfant Prodigue » de Debussy ; « Eglise Campagne, de Paul Flével, Mlle Barthélémy.

« Poème des Montagnes, de Vincent d'Indy.

« Arabesque » de Debussy : Mme Marthe Gineste, Mlle Muse Debray, dans les œuvres de Florian ; Parmentier et de Claude Junquiers.

EMISSIONS RADIOLA. — 3 Juin. — 14 h., matinée avec le concours de M. Pecquery, de l'Opéra-Comique, Les Chants du Soldat, Mousquetaires, Gardes-Françaises Volontaires : 1. Marche française, Lulli ; 2. Marche du Roi, dite marche de Turenne ; 3. Ah, je suis un bon soldat, Chanson du régiment de Champagne, chant Pecquery ; 4. Marche des gris vêtus, Couperin ; 5. a) A Partheneay, b) Le Roi a fait battre le tambour, chant, M. Pecquery ; 6. a) M. Charette a dit, ou La Vendéenne, b) En passant par la Lorraine ; 7. Pas de manœuvre et la Marseillaise.

A 20 h. 45, ouverture de l'Italienne d'Alger, Rossini. — *Informations : 21 h., soirée en l'honneur des Garibaldiens, avec le concours de Mlle Alicia Félicie et du général Peppino Garibaldi* : 1. Hymne de Garibaldi, Mercantini ; 2. Allocution par le général Peppino Garibaldi ; 3. La Gioconde (fragment) Ponchielli ; 4. Concertino (flûte, Briccialdi ; 5. a) Vittoria Giacomo, Carissimi ; b) O Cessale de Piagarimi Scarlatti ; chant : Mlle Alicia Félici ; 6. Sérénade Pâtée Sgambati ; 7. Sicilienne, violon, Vivaldi ; 8. Iris (fragment) Mascagni ; 9. Villanelle, violoncelle, pianelli ; 10. Pastoral, chant : Mlle Alicia Félici Ildebrando Pizzetti de Parma ; 11. Marche royale d'Italie, Gabetti. — 21 h. 40 à 22 h.30, Radio Dancing, par orchestre spécial Radiola.

MAGASINS MODERNES

Place de la Gare — VALENCIENNES

LUNDI 4 JUIN 1923

Mise en vente spéciale d'Articles d'Hygiène

SEIDET, cuvette émail, pied fer émaillé. Le Bidet **19.50**

ROULEAUX et paquets de papier hygiénique, qualité supérieure. Les six **5.75**

EAU DE COLOGNE, extra parfumée le ¼ de bout. le ½ bout. le gde bout.
3.40 **5.75** **10.25**

TROUSSEAUX de 6 serviettes et 1 ceinture. Le trousseau **14.50**

BOITE de 12 ventouses, verre blanc. La boite **5.50**

DOUCHE complète, émail extra, caoutchouc et canule, 3 pièces. La douche **7.50**

COTON HYDROPHILE, qualité extra le paquet de 125 g. **1.50** 250 g. **2.95** 500 g. **5.75**

BOITE de 12 comprimés pour le voyage. La boite **7.95**

Sous-Vêtements Kilosa, Ceintures hygiéniques, Gants éponge, Serviettes éponge, Fonds de sous-vêtements

POUR LUNDI 4 JUIN SEULEMENT

Un lot immense de : Tissus éponge, Satinette mercerisée, Percale fantaisie, satin dégravé, Peles pour Blazer, vendus avec un rabais de 30 pour cent sur les prix du cours.

BAS de soie, noir et couleurs, qual. extra-fine. La paire **9.75**

CHAUSSETTES de coton, qualité recommandée. La paire **3.25**

Fêtes du Commerce des 9-10-11 Juin

Les toilettes des 4 demoiselles d'honneur des Reines du Commerce et de l'Industrie exécutées dans les Ateliers de la Société Française de MAGASINS MODERNES sont exposées dans nos vitrines de la Place de la Gare.

Bulletin Economique

PARIS (Halles Centrales), 1er juin. — *Viandes.* — Arrivages, 222.[illegible] kilos. — Bœufs, quartier derrière, 8.50 à 8.00 ; quartier devant, 2.50 à 4.50 ; aloyau, 8 à 12.50 ; cuisses, 5 à 7.00 ; veaux 1re qualité, 9.50 à 9.80 ; 2e qualité, 7 à 8.40 ; 3e qualité, 4 à 6.50 ; moutons, 1re qualité, 9.20 à 11.00 ; 2e qualité, 7.50 à 9.20 ; 3e qualité, 4 à 7.40 ; agneaux, 7 à 13.00 ; carrés parés, 6 à 17.00 ; porcs entiers ou demis, 1re qualité, 7.20 à 8.20 ; 2e qualité, 6.50 à 7.10 ; filets, 7 à 11.00 ; jambon, 7 à 10.20.

Beurres. — Arrivage en mottes, 62.922 kilos ; gros livres, 3.[illegible]5 kilos. — Centrifuge Normandie 6 à 11.80 ; Bretagne, 8 à 10.00 ; Charent et Poitou, 8.50 à 12.50 ; marchands Normandie, 7 à 10.00 ; Bretagne, 7 à 9.50.

Œufs. — Arrivages, 64.305 kilos. — Normandie extra, 350 à [illegible] ; choix, 300 à 340 ; Bretagne, choix, 300 à 345 ; autres, 270 à 290 ; étrangers, 285 à 290.

Fromages. — Camembert Normandie, 100 à 200 ; divers, 75 à 150 ; Pont-l'Evêque, 40 à 275.

Volailles. — Canards rouennais, 18 à 22.00 ; nantais, 15 à 21.00 ; fermes, 7 à 10.00 ; poulets nantais, 14 à 17.00 ; poules Bretagne, 8 à 12.00.

Poissons. — Barbues 6 à 7.00 ; bars, 14 à 22.00 ; turbots frais, 2 à 3.00 ; homards vivants, 6 à 9.00 ; langoustes vivantes, 10 à 19.00 ; maquereaux français gros, 2 à 3.00 ; petits, 4 à 5.00 ; raies, 1 à 2.50 ; sardines salées Bretagne, 10 à 30.00 ; sardines fraîches, 40 à 60 ; soles françaises 12 à 16.50.

LE HAVRE, 1er. — *Cafés.* — Ouverture. — Juin 210 ; juillet, 200.50 ; août, 194 ; septembre, 186.25 ; octobre 181.25 ; novembre, 178 ; décembre, 174.25 ; janvier, 172.50 ; février, 170.75 ; mars, 169 ; avril, 167 ; mai, 165.25.

Tendance calme. — Ventes, 4.500 sacs.

MARCHES DE LA REGION

LILLE, 2 (Halles Centrales). — Cours moyen des ventes en gros à la date du 2 juin. — Volailles et gibiers, beurre et œufs, fromages, fruits et primeurs, légumes, même cours que le mercredi 30 mai, à l'exception des vieilles pommes de terre, dont le prix a augmenté de 6.00 aux 100 kilos, soit 26 francs.

Poisson. — Soles, 6 à 12.40 le kilo ; raies, 1.75 à 2.50 ; rougets, 1 à 2.50 ; merlans, 1.50 à 4.50 ; vives, 2 à 3.00 ; plies, 2 à 3.00 ; limandes, 2 à 3.75 ; elingues, 2 à 2.50 ; carapès, 1.50 à 3.75 ; maquereaux, 1.50 à 2.75.

Abattoirs. — Prix de vente en cheville des viandes énoncées ci-dessous (déduction faite du cinquième quartier) ; semaine du 26 mai au 1er juin :

Bœuf, 7.50, 6.25, 5.00 (0.25 d'octroi en sus, quelques bons bœufs d'herbe ont été vendus 7.75 ; génisse, 7.50, 6.25, 5.00 ; taureau, 6.25, 5.00, 4.25 ; veau, 11.25, 10.00, 8.25 ; mouton, 11.00, 10.00, 7.00 (quelques agneaux ont été vendus 11.50) ; porc, 8.75, 7.50.

TOURCOING, 1er. — 1030 lilles marée pour 1463 fr. ; 13 bottes asperges, à 4.00 ; 100 kilos haricots secs, à 0.50 ; 250 artichauts, 0.15 à 0.20 ; 100 bottes conserves, petite pois, à 1.50 ; 96 kilos petits pois frais, à 2.80 ; 60 kilos cerises, de 2.00 à 2.30 ; 108 kilos épaules cuites désossées, 8.50 à 9.00 ; 116 kilos beurre, 10 à 11.00.

GRAVELINES, 1er. — Beurre, la livre, 6.00 ; œufs, ex 36, 9.50 à 10.50 ; poules, la couple, 20 à 25.00 ; poulettes, 22 à 18.00 ; poulets, 20 à 25.00 ; canards, 18 à 22.00 ; pigeons, 6 à 7.00 ; lapins, gros, 15 à 18.00 ; lapins moyens, 8 à 12.50 ; petits, 3 à 5.00 ; lard fumé, la livre, 5.50 ; lard salé, 4.50 ; lard frais, 4.75 ; côtelettes, 5.25 ; saindoux, 4.50 ; saucisses, 5.50 ; saucissons, 7.00 ; camembert, 8 à 10.00 ; boudin, 2.50 ; jambon anglais, 6.00 ; viande bœuf, filet, le kilo, 16.00 ; rumsteck, 13.50 ; beefsteck, 12.00 ; côtes au filet, 11.00 ; pièce à queue, 8.00 ; bas morceaux, 4 à 6.50 ; pain, le kilo, 1.20 ; lait, le litre, 1.00 ; charbon, les 100 kilos, 12.80.

Poissons. — Turbots, le kilo, 7.00 ; barbues, 6.50 ; soles, 10 à 14.00 ; raies, 3.00 ; rougets, 4.00 ; colsettes, 4.50 ; carlets, 3.50 ; cabillauds, 3.00 ; merlans 4.00 ; limandes, 4.50 ; maquereaux, 5.00 ; saumon, 6 à 7.00 ; chien de mer, 2.00 ; morue, 4.00 ; harengs saurs, la pièce, 0.40 ; crevettes, la pinte, 1.50.

Fromages. — De Lille, 16 Kilo, 10 à 11.00 ; gruyère, 14.00 ; roquefort, 14.00 ; hollande, 8 à 10.00 ; Bergues, 2.00 ; Port-Salut, 9.00 ; Munster, 9.00 ; maroilles, 9.00 ; brie, 12.00 ; Pont-l'Evêque, la pièce, 3.00 ; camembert, 2.50 à 3.00.

Légumes. — Pommes de terre, industrie, 14.00, lingues rouges, 26.00 ; nouvelles, 1.50 ; carottes vieilles, le kilo, 0.50 ; carottes nouvelles, la botte, 1.00 ; navets, la botte, 1.00 ; oignons vieux, le kilo 0.75 ; nouveaux, la botte, 0.60 ; poireaux, la botte, 0.60 ; ail, 1.00 ; asperges, 5 à 6.00 ; radis, 0.25 ; épinards, le kilo, 1.50 ; petits pois, 2.50 ; choux-fleurs la pièce, 2 à 3.00 ; haricots verts, le kilo, 4.00 ; laitues, la pièce, 0.25 ; citrons, 0.40 ; artichauts, 1 à 1.25.

Fruits. — Fraises, le demi-kilo, 2.50 ; cerises, 1.50 à 2.50 ; oranges, la pièce, 0.25 à 0.50 ; bananes, la pièce, 0.60 ; abricots, le demi-kilo, 3.50.

VALENCIENNES, 2. — Beurre, 12 fr. le k. ; œufs, 4.50 à 4.80 la douzaine ; fromages : blanc, 1.25 à 1.50 le k. ; gruyère, 11 à 12 fr. ; hollande, 7 fr. ; maroilles, 7 à 8 fr pièce ; camembert, 1.25 à 2 fr. pièce ; pommes de terre, 0.25 à 0.30 le k. ; pommes de terre nouvelles, 1.25 à 1.50 le k. ; oignons, 0.50 la botte ; navets, [illegible] à 1 fr. la botte ; poireaux, 0.75 la botte ; choux verts et rouges, 0.75 à 1 fr pièce ; choux-fleurs, 2.50 à 3 fr. pièce ; cresson, 0.50 la botte ; laitue, 0.50 à 0.50 pièce ; céleri, 0.50 à 1 fr. le pied ; épinards, 1.75 à 2 fr. le kilo ; ails, 2 fr. le k. ; haricots, 1.25 à 2 fr. le litre ; asperges, 4.50 à 5.25 la botte ; radis, 0.30 à 0.50 la botte ; artichauts, 0.75 à 1 fr. pièce ; petits pois nouveaux, 2.50 le k. ; cerises, 3 fr. le k.

AVESNES, 1er. — Beurre en gros, 10.00 en détail, 10.50 à 11.00 le kilo ; œufs, 0.35 et 0.40 la pièce ; fromage blanc pressé, 1.25 le demi-litre, maroilles, 4 à 7.00 pièce ; pommes de terre nouvelles, 1.50 à 2.00 le kilo ; petits pois 2.50 le kilo ; navets, 2.75 ; carottes, 1.50 ; oignons, 2.00 la botte ; artichauts, 1 à 1.75 pièce ; asperges, 5 à 8.50 la botte ; tomates, 7.00 le kilo ; choux-fleurs, 2 à 4.00 pièce ; radis, 1.25 la botte ; laitues, 0.25 à 0.50 pièce ; poireaux, 1 à 2.00 ; cresson, 0.70 la botte ; poules, 18 à 24.00 ; pigeons, 7.50 ; canards, 18 à 25.00 ; lapins, 18 à 30.00.

LE QUESNOY 1er. — Beurre de laiterie, 10.50 le kilo ; beurre au détail, 11.00 ; œufs frais, 0.40 la pièce ; fromage blanc, 1.00 le kilo ; maroilles 7.00 pièce.

Légumes au kilo. — Pommes de terre, 3 kilos pour 1.00 ; pommes de terre nouvelles, 1.25 à 1.30 ; oignons, 0.75 ; échalottes, 2.00 ; petits pois, 2.50 ; tomates, 5.00.

Légumes à la pièce. — Laitue, 0.40 ; choux verts nouveaux, 0.50 ; navets nouveaux, 30 la botte ; oignons nouveaux, 0.30 ; ails nouveaux, 0.20 la pièce ; carottes nouvelles, 1.00 la botte ; poireaux 0.75 ; radis, 0.50 ; artichauts 1.5 pièce.

Fruits. — Oranges, 0.40 ; citrons, 0.40 ; bananes, 0.60 ; noix, 4.50 le kilo ; cerises, 3.00 le kilo ; fraises, 6.00 le kilo.

Poissons. — Maquereaux, 4.50 le kilo ; rougets et merlans, 5.00 ; limandes-soles, 5.00 ; vives, 5.00 ; raies, 6.00 ; cabillauds, 6.00 ; congres, 6.00 ; anguilles, 6.50 ; crevettes, 8.00.

BRUAY, 1er. — Beurre la livre, 5 fr. ; œufs, les 26, 8.75 ; fromages, camembert, la boîte, 2 fr. ; gruyère, le k., 13 fr. ; roquefor, le k., 14 ; maroille, la pièce, 7 fr. ; hollande, le k., 7 fr. ; chocolat, la livre, 3 à 3.50. — Légumes : pommes de terre, le k., 0.25 à 1.25 ; carottes, 0.75 ; navets, la botte, 0.30 ; poireaux, la botte, 0.50 ; choux, la pièce, 0.50 ; haricots, les 2 litres, 3.75 à 4 ; oignons, le k., 0.50 à 1.50 ; choux-fleurs, la pièce, 1 à 2 fr ; échalottes, le k., 1.25 ; salades : laitue la pièce, 0.20 à 0.40. — Volailles et lapins : poules, de 14 à 25 fr. ; poulets, de 12 à 25 ; dindes, de 50 à 60 ; oies, de 25 à 30 ; canards, de 12.50 à 15 ; pigeons, de 3.50 à 4 ; lapins domestiques, 3 à 20. — Boucherie à la livre suivant catégorie : viande de bœuf, 8.50 à 7.50 ; viande de veau, 6.50 à 8 ; viande de mouton, 5 à 9 ; viande de porc frais, 4 à 7.50 ; jambon, 10 ; viande de cheval, 2 à 6. — Poisson : roussettes, le k., 3 ; crevettes, le verre, 0.50 ; maquereaux, le k., 4 ; merlans, le k., 3 ; saumon, le k. 4 ; rougets, le k., 4 ; raies, le k., 4 ; hénons, le verre, 1. — Fruits : cerises, la livre, 1.50 ; fraises, la livre, 1.75 ; pommes, la livre, 0.75 ; noix, la livre, 1.50.

La COMPAGNIE SINGER
LILLE, 6, Rue Nationale, 6, LILLE
Ses MACHINES à COUDRE
Dernières perfections aux meilleurs prix au comptant et à crédit
REPARATIONS RAPIDES à PRIX modérés

Chambre de Commerce de Douai

Séance du 1er juin

1 bateau Vendin-Paris environ, 280 t., 20.00 ; 1 b. Escarpelle-Montargis, 280 t., 24.00 ; 1 b. Vendin-Choisy-le-Roi, 280 t., 20.50 ; 1 b. Gayant-Cambrai, 280 t., 5.25 ; 1 b. Noyelles-Anzin, 280 t., 5.00 ; 1 b. Gayant-Vaulx-les-Tournai, 280 t., [illegible] ; 3 b. Gayant-Dunkerque, bassins, 840 t., 6.[illegible] ; 1 b. Gayant-St-Quentin, 280 t., 10.00 ; 1 b. Pont-à-Vendin-Anvers, bassins, 280 t., 12.00 ; 1 b. Pont-à-Vendin-Dôm, 280 t., 2.25 ; 1 b. Hasnon-Valenciennes, 280 t., 5.75 ; 1 b. Violaines-Roubaix, 280 t., 21.00 ; 1 b. Noyelles-Auby, 280 t., 3.[illegible] ; 1 b. Thiers-Verangeville 280 t., 26.50 ; 1 b. Denain-Choisy-le-Roi, 274 t., 19.25 ; 1 b. Ostricourt-Roubaix (Bl.-S.), 280 t., 5.00.

Apprenez sur place ou par correspondance la
COMPTABILITÉ
et vous adresser aux Établissements JUNET-[illegible]
SUCCURSALE de LILLE, 7, Bout. de la Liberté
PROGRAMME GRATUIT

Condition publique des Matières Textiles de Tourcoing

Relevés mensuels comparatifs :

Mai 1921. — *Laine peignée* 1.849.433 k. laine filée, 237.243 ; laines diverses, 658.360 ; coton, 67.940. — Total : 2.813.196 kilos.

Conditionnements, 6.820 ; titrages, 307 ; dégraissages, 41 1/2

Mai 1922. — Laine peignée, 3.221.484 k. ; laine filée, 584.971 ; laines diverses, 818.651 ; coton, 174.424. — Total : 4.794.530 k

Conditionnements, 10.382 ; titrages, 1.110 ; dégraissages, 15 1/2

Mai 1923. — Laine peignée, 2.552.547 k. ; laine filée, 728.311 ; laines diverses, 860.200 ; coton, 95.497. — Total : 4.236.555 k.

Conditionnements, 2.139 ; titrages, 973 ; dégraissages 88 1/2.

PEAU : ULCÈRES, CHANCRES, PLAIES
Dr Spécialiste, 122, rue St-Amand, ANZIN
De 8 heures à 20 heures

LA NOUVELLE FARINE

Paris, 2. — Le ministre de l'agriculture vient de prendre un arrêté aux termes duquel les meuniers ou autres vendeurs de farines en gros, devront désormais, lors de toute livraison de farine de froment, faire figurer, soit sur leurs factures, soit sur leurs bons de livraison, soit sur une étiquette attenant à chaque sac, l'indication farine entière et le pourcentage des succédanés qui y auront été incorporés.

Toute énonciation reconnue fausse sera poursuivie conformément à la loi du 1er août 1905 sur les fraudes, sans préjudice des poursuites qui pourront être dirigées contre le destinataire pour complicité

DENTISTE G. LANGEVIN
106, Rue Manuel, 106, LILLE
Spécialité de Pose de Dents. — Réparations et transformations exécutées dans la journée
RESSORTS, SUCCIONS. — PRIX REDUIT

Imprimerie du Réveil du Nord
186 bis, rue de Paris, Lille
Le gérant : Emile GREF.

HERNIE

MEMBRE DU JURY HORS CONCOURS

LA GUÉRISON certaine et radicale des hernies les plus volumineuses, par le port du bandage, ne peut être obtenue qu'en adoptant le nouvel appareil sans ressort de M. GLASER, le GRAND SPÉCIALISTE de PARIS, 44 Bd SEBASTOPOL (angle Gravilliers) le seul qui garantisse par écrit l'immobilisation parfaite des hernies les plus rebelles, sans gêner en quoi que soit le malade dans ses occupations.

Herniaux qui avez vainement tout essayé, vous ne retrouverez donc la santé qu'en adoptant le nouvel appareil sans ressort de **M. GLASER**, dont la réputation universelle vaut celle due à 40 années d'expérience.

Le nouvel appareil sans ressort de M. GLASER, le grand spécialiste de Paris, est le seul reconnu officiellement par le corps Médical. Muni de la nouvelle pelote à compression souple il est en quelque sorte le remède infaillible qui a sauvé et guéri des milliers de personnes atteintes de hernies.

VOICI DES PREUVES :

M. COLLET E., rue St Jean, faubourg de St-Quentin, Maubeuge (Nord) Hernie Guérie
M. BEVE H., garçon Hôtel de la Clef d'Or, à Aire-sur-la-Lys (P.-de-C.) Hernie Guérie.
M. DELACOURT N., 32, rue de l'Egalité, à Caudry (Nord). Hernie Guérie
M. DRUARD A., 57, rue Neuve, à Escautpont, par Fresnes (Nord). Hernie Guérie.
M. CAVET E., 61, rue Ela Morel, Amiens (Somme). Hernie Guérie.

Désireux de donner aux malades une preuve immédiate de ces résultats, **M. GLASER** invite toutes les personnes atteintes de hernies, efforts, descente, à lui rendre visite dans les villes ci-dessous où il fera gratuitement l'essai de ces nouvelles. Allez de 8 h. à 4 h. 30

Valenciennes, 3 Juin, Hôtel de Flandre.
Armentières, 4 Juin, Hôtel du Nord et du Comte d'Egmont Réunis.
St-Omer, 5 Juin, Hôtel de France.
Boulogne-sur-Mer, 6 Juin, Hôtel de France.
Calais, 7 Juin, Hôtel Meurice.
Lumbres, 8 Juin, Hôtel Nurit.
Arras, 9 Juin, Hôtel du Commerce.
LILLE, 10 Juin, à son Cabinet Régional, 16, rue de la Clef, 1er étage (près la Bourse).
Béthune, 11 Juin, Hôtel de la Gare.
Douvres, 12 Juin, Hôtel Cazin-Vigneron.
Hesdin, 13 Juin, de 9 h. à 4 h., Hôt. de France.

VARICES Déplacement tout organes **OBESITE**
Traité de la Hernie. Brochure des Bas à Varices et Ceintures (franco)
Ventrières. Extrait de l'Album des Ceintures Maillots. (sur demande)

GRATUITEMENT
J'OFFRE

La méthode sûre qui vous permettra de vous guérir rapidement et complètement de :

Faiblesse nerveuse, Asthénie générale, Varicocèle, Impuissance, Pertes séminales, Troubles de nutrition, Affections arthritiques, telles que : Rhumatismes, Goutte, Sciatique, Gravelle, Obésité, Eczéma, Artério-Sclérose, Maladies des voies digestives, Dyspepsie, Constipation, Gastrite, Entérite, Constipation.

Cette maladie provient toujours d'un affaiblissement général. Les nerfs ne sont plus le foyer vivifiant de l'organisme qui a épuisé rapidement entraînant le volume dans une débâcle qui ne s'arrête qu'à la

NEURASTHÉNIE

Si vous voulez que vos organes reprennent leurs fonctions normales, que vos muscles soient consolidés, que vos nerfs soient régénérés, donnez-leur la seule force capable d'obtenir infailliblement ce résultat

L'ÉLECTRICITÉ GALVANIQUE

Le Dr GRAND, de Bruxelles, vient d'établir son traitement infaillible des maladies par l'électricité. Il le met à vos disposition dans la merveilleuse brochure qu'il offre gratuitement à tous ceux qui en font la demande.

Vous ne devez plus souffrir : vous devez rapidement retrouver la santé si, dès aujourd'hui, vous demandez cette brochure au Dr M. E. GRARD, Institut Médical Moderne d'Electrothérapie, 30, Avenue Alexandre-Bertrand, FOREST-BRUXELLES, qui vous l'enverra franco par retour du courrier

GRATUITEMENT
AFFRANCHISSEMENT pour l'Etranger : Lettre, 0.50. — Carte, 0.25.

FEUILLETON DU 4 JUIN 1923 — N° 59

LA MANGEUSE DE CŒURS

GRAND ROMAN D'AMOUR ET DE PASSION — PAR JEAN DEMAIS

PREMIERE PARTIE

CHAPITRE XVI

A bord du théâtre Fluvial

(Suite)

Comme les premières journées qu'ils allaient passer à bord les nouveaux venus devaient être uniquement consacrées à la navigation et qu'on ne commencerait à donner des spectacles qu'en pénétrant dans l'Yonne, M. Jean-Baptiste Poquelin s'était facilement dégagé de quelques pièces de petits [illegible] qu'il avait [illegible] destinées à Tifiti, [illegible] les faisait aussi répéter avec [illegible] qui semblait déjà devoir se tirer à merveilles de sa tâche.

Aussi le directeur était-il enthousiasmé de ce recrue et ne parlait rien moins que de l'afficher à Tifiti dans le premier spectacle qu'on donnerait sur l'Yonne !

Comme, dès le lendemain du départ, il émettait cette intention devant le Prince de la Bohème, celui-ci le ramenait aussitôt en disant à l'émule de Molière :

— Mais... vous n'y pensez pas, patron. Tifiti a cinq ans... et, à cet âge, on ne peut pas encore se surcharger la mémoire d'une façon excessive...

— Bah ! avec le souffleur ! répondait M. Jean-Baptiste Poquelin...

— Il n'y a pas de souffleur qui tienne... D'abord ce petit n'a pas, comme les véritables comédiens assez l'usage de la scène pour jouer un rôle en comptant sur le souffleur...

« Et puis... *si vous me permettez de donner mon avis...*

Faites donc... Faites donc... consentit le directeur avec bonhomie et en saluant l'alexandrin au passage.

Je trouve que vous avez tort de vouloir mettre Tifiti dans toutes vos pièces... toujours pour le même rôle... Il est beaucoup trop jeune pour assimiler plusieurs rôles différents. Il se tromperait... confondrait un personnage avec l'autre... et finalement vous ferait une salade de texte au milieu de laquelle vous-même finiriez par ne plus vous y reconnaître.

— Diable ! vous avez peut-être raison formule M. Jean-Baptiste Poquelin...

— Si j'ai raison !

« *A votre place, moi, j'agirais autrement.*

— Encore un ! s'exclame Poquelin, ravi.

« Ne faites pas attention... je guette vos alexandrins au passage... Ça m'amuse follement, cette manie que vous avez de fabriquer des vers à tout bout de champ...

— Oh ! c'est bien sans le faire exprès, je vous le jure...

— Justement... c'est pour cela que c'est drôle... Autrement ça ne le serait plus... Alors, à ma place, que feriez-vous ?

— Eh bien... j'écrirais spécialement pour Tifiti une pièce nouvelle... une seule... assez courte, d'un petit acte, mais où il aurait un rôle important, un vrai rôle et que je lui ferais jouer à chaque spectacle... pour commencer, ou, mieux encore, pour finir la soirée...

Mais quand nous resterons plusieurs jours de suite dans la même localité... ou plus exactement sur les rives de la même localité...

— Ça ne fait rien... si Tifiti joue bien son rôle, et il le jouera bien, j'en réponds, *les gens qui l'auront vu reviendront le revoir...*

— Et, de trois... compta Jean-Baptiste Poquelin.

Mais, comme il restait tout à la conversation, il reprenait aussitôt :

— Vous pourriez bien avoir encore raison, sur ce point... Je vais y songer...

Et le restant de cette journée, le directeur-comédien-auteur le passa à déambuler de long en large sur sa péniche, ne s'arrêtant que pour assister assez longtemps à un très grave entretien que Tifiti avait, à un moment donné, avec Boumboum, sur le maillard d'avant du bateau.

Car le cher petit, qui s'accommodait fort bien de sa nouvelle existence et ne s'ennuyait pas une minute à bord, où il avait toujours quel